



# Centre Communal d'Action Sociale d'ECKBOLSHEIM

Département du Bas-Rhin

Extrait du registre des délibérations  
Séance du jeudi 4 avril 2024

Membres en fonction : 12

Sous la présidence de Monsieur  
Guy SPEHNER, Vice-Président du C.C.A.S

Membres présents : 9

Mr Y. BLOCH, Mr M. COSSET, Mr G. LANZ, Mme M. MATTHISS,  
Mme G. MAUCLAIRE, Mme C. SCHIRRER, Mr G. SPEHNER, Mme  
C. TRAUTMANN et Mme B. VOGT.

Membres absents : 3

Mme V. LESSINGER, Mme B. PAULUS et Mr H. STORTZ

## Point 3 – Compte administratif et compte de gestion 2023

### I) Le compte administratif – Résultats

Le compte administratif de l'exercice 2023 fait apparaître les résultats suivants :  
**- 826.54 €**

Exécution budgétaire 2023 :

		FONCTIONNEMENT
DEPENSES	Autorisations budgétaires	26 835.31
	Mandats émis	21 436.54
RECETTES	Autorisations budgétaires	26 835.31
	Titres émis	20 610.00
<b>RESULTAT 2023</b>		<b>- 826.54</b>

Globalement, les taux bruts de réalisation des dépenses et des recettes sont de :

**79.88 % en dépenses de fonctionnement**

**97.06 % en recettes de fonctionnement**

**Le résultat de clôture s'élève à : + 4 608.77 € après intégration du résultat antérieur reporté de 5 435.31 €.**

### II) Analyse et commentaires

En 2023, et par rapport à 2022, le montant de réalisation des dépenses de fonctionnement diminue de - 4.08 %, et les recettes également de - 3.31 %.

#### a) Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement enregistrent une diminution par rapport à l'année précédente.  
**(- 911.28 €).**

Certains comptes sont à la baisse et d'autres à la hausse.

Le compte alimentation 60623, pour l'achat de denrées alimentaires a diminué de - 523.88 euros.

Ceci s'explique par une activité culinaire en moins en 2023. On enregistre également sur ce compte des ateliers culinaires tout comme en 2022 ;

On constate une baisse de **- 56.47 €** au total pour l'article **60632 « fournitures de petit équipement »** où sont comptabilisées les dépenses pour l'achat d'arrangements et fournitures pour atelier floral, décorations de Noël, les lots pour le loto, ainsi que l'achat d'un wok et de brumisateurs en 2023 et 2022. Les coûts peuvent varier en fonction d'une année à l'autre ;

Le montant des « **contrats de prestations de services** » article **611**, indique une hausse de + 30.15 % soit **+ 1 088.56 €**, liée en partie à la régularisation des factures des cours de gym douce de 2022 non transmises, et payées en 2023 auxquelles se sont ajoutées celles de l'année en cours, soit 600 € au total ;

Sur ce même compte, on enregistre **une très légère augmentation pour les repas distribués par l'association Abrapa (+ 56 €)** ; facturation 2023 : 3 319 € contre 3 263 € en 2022 ;

On comptabilise des dépenses d'intervenants extérieurs d'un montant de 560.06 € (ateliers décorations de table et floral), (contre 347.50 € en 2022 pour un atelier sculpture) ;

A cela, s'ajoute le règlement des dépenses des postes de secours pour le repas des aînés de 2022 pour 100 € et le thé dansant pour 150 €.

Le compte **6182 « documentation générale et technique »** pour l'abonnement à l'UNCCAS n'augmente que très légèrement, **+ 3.23 €** ;

Ensuite, on constate une augmentation de **+ 208 € à l'article 6188** pour les entrées liées aux visites. En effet, la visite de la cathédrale de Strasbourg effectuée en 2022 a été payée sur l'exercice 2023 ; (0 € en 2022) ;

Il en sera de même, pour le compte **6281 « concours divers »** pour la cotisation annuelle à la banque alimentaire ; en 2023 paiement de 2022 et 2023 (régularisation facture) ; soit + 400 €.

Le compte **6257 « réceptions »**, **diminue de - 3 698.40 €**

En voici les principales explications :

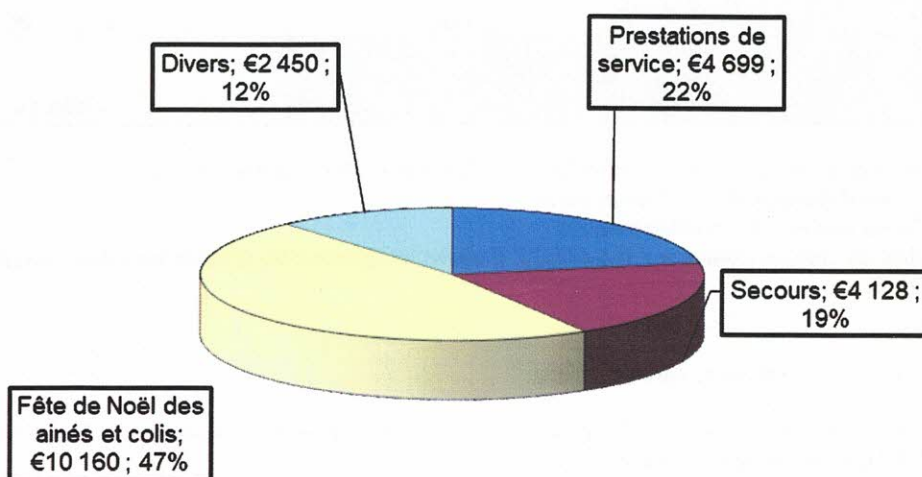
- Le nombre de colis a été moins important en 2023 ; 230 colis pour 5 060 €, contre 7 150 € pour 325 colis en 2022, (- 2 090 €) ;
- Le prix du colis est resté identique à 22 euros TTC pour 2023 et 2022.
- L'achat de bredeles pour 2023 a coûté 250 € pour 6 kg en vrac et 858 € en 2022 pour 60 paquets et 8 kg en vrac (- 608 €),
- Le montant de la prestation du repas pour les aînés a été de 4 130 € en 2023 pour 140 convives contre 4 960 € en 2022 pour 160 convives (- 830 €) ; le prix du repas était de 29.50 € en 2023 et 31 € en 2022.

On enregistre des dépenses sur le compte « 6518 » pour les droits d'auteurs lié à la diffusion de musique de 117.76 €.

Au total, les **aides** versées en **2023** ont été de **4 128.48 €** contre 2 122.69 € en 2022 (**+ 2 005.79 € soit + 94.49 %**) , dont 285.50 € pour la banque alimentaire (206 € en 2021).

Le graphique suivant illustre la répartition des dépenses du CCAS en 2023

### Dépenses réalisées 2023 CCAS



**Pour mémoire 2022 :**

Divers : 12 % ; (2 756 €)  
Prestations de services : 16 % ; (3 611 €)  
Fêtes de Noël et colis : 62 % ; (13 858 €)  
Secours : 10 % ; (2 123 €)

b) Les recettes

Le taux de réalisation des recettes réelles en 2023 est de 96.31 %, après déduction de l'excédent reporté, ce dernier représentant 20 % des inscriptions budgétaires.

**Les recettes diminuent de - 3.31 % soit - 705 €.**

Ceci résulte d'une part de :

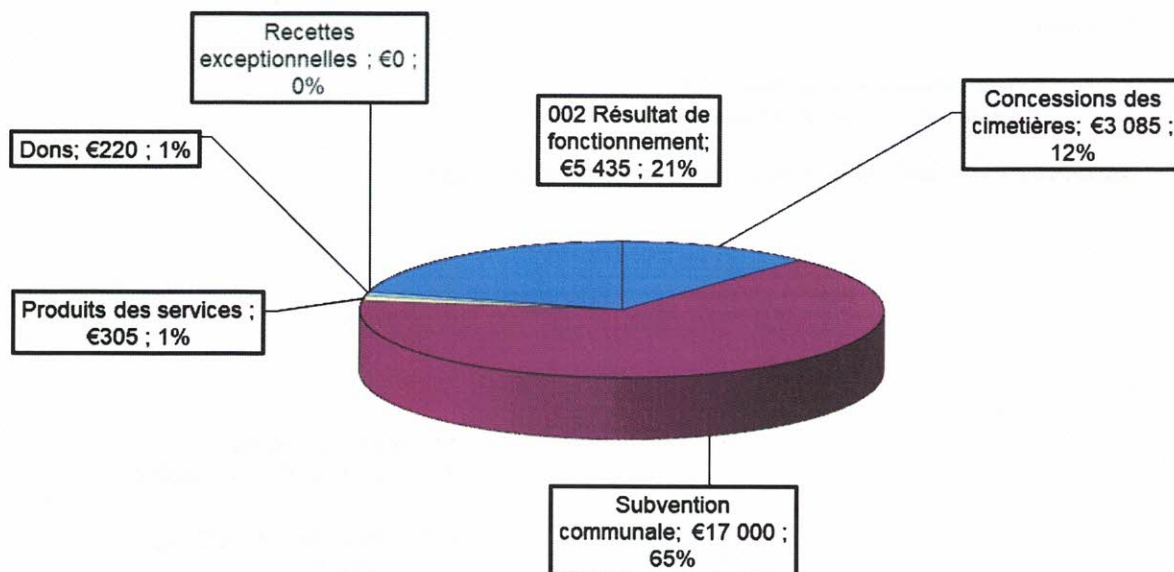
- La subvention communale qui est passée à 17 000 € en 2023 contre 16 000 € en 2022 (+ 1 000 €) ;
- D'une diminution assez importante de - 2 025 € concernant les produits des concessions ;

On enregistre en 2023, une recette liée à la vente de tickets pour le thé dansant pour 305 €, (105 € en 2022) ;

La recette pour des dons est de 220 € en 2023 (100 € en 2022) soit + 120 € ;

Le graphique suivant illustre la répartition des recettes du CCAS en 2023

**Recettes réalisées 2023 CCAS**



**Pour mémoire 2022 :**

Dons : 0 % ; (100 €)  
Produits des services : 0 % ; (105 €)  
Concessions des cimetières : 19 % ; (5 110 €)  
Subvention communale : 58 % ; (16 000 €)  
Résultat de fonctionnement 23 % ; (6 468 €)



### III) Le compte de gestion exercice 2023

Etabli par le receveur municipal, le compte de gestion retrace les flux de recettes et de dépenses effectivement réalisées au cours de l'exercice écoulé.

Ces résultats concordent avec ceux du compte administratif.

	Résultat de clôture 2022	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
<b>FONCTIONNEMENT</b>	5 435.31	- 826.54	4 608.77
<b>TOTAL</b>	5 435.31	- 826.54	4 608.77

### IV) Non affectation du résultat de fonctionnement au BP 2024

Le budget du CCAS ne comprenant pas de section d'investissement, il n'y a pas lieu d'affecter le résultat issu de l'exécution de l'exercice échu. Par conséquent, l'excédent reporté cumulé (4 608.77 €) sera reporté dans la même section au budget primitif 2024.

-----  
Compte tenu de ce qui précède,

Je demande au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- approuver le compte administratif 2023
- approuver le compte de gestion 2023 et constater sa concordance avec le compte administratif ;
- acter la non affectation du résultat annuel et opter pour son report en section de fonctionnement.

En annexe :

- Extrait du compte de gestion 2023
- Compte administratif 2023 (maquette)

**Approuvé à l'unanimité par les membres présents lors de cette réunion.**

Pour extrait conforme  
Eckbolsheim, le 05/04/2024

Le Vice-Président du CCAS,  
Guy SPEHNER



# Acte à classer

04042024\_02

1 En préparation      2 En attente retour  
Préfecture      3 > AR reçu <      4 Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2024-04-09T16-33-50.00 ( MI252209735 )

Identifiant unique de l'acte : 067-266700889-20240409-04042024\_02-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : délibération compte administratif et compte de gestion  
2023

Date de décision : 09/04/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences  
9.1. Autres domaines de compétences des communes

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : CCAS DELIB 04.04.2024\_02  
(CA+CG 2023).PDF

Multicanal : Non

Pièces jointes :

DOCBUDG-  
26670088900014-067070-

Type PJ : 21\_DA - Décision arrêtant le projet

CA-  
CCAS-2023-  
09042024000000.XML

Extrait compte de gestion  
2023 CCAS.PDF

Type PJ : 21\_DA - Décision  
arrêtant le projet

Page de signature CA  
2023 CCAS.PDF

Type PJ : 21\_DA - Décision  
arrêtant le projet

Classer

Annuler

Préparé

Date 09/04/24 à 16:33

Par SIEGEL Laura

Transmis

Date 09/04/24 à 16:33

Par SIEGEL Laura

Accusé de réception

Date 09/04/24 à 17:10